



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 17 Janvier 2017**

2017-01-01

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 19

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 17 Janvier 2017

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 11 Janvier 2017

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE  
MENARD, M. Stéphane CHOUIIN, M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER, M. Dominique  
DESSAGNES.

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT,

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON,

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ,

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane  
CHOUIIN, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU à Mme Stéphanie  
AUGENDRE MENARD, Jean-Frédéric OUVRY à Mme Manuela CHARTIER, M. Olivier GRUGIER à Mme  
Anne GABORIT, M. Bernard GILBERT à M. Hervé NIEUVIARTS, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet : Election du Président de la Communauté de Communes des Portes de Sologne.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-7, L 5211-6 à L 5211-10,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2006 portant création de la Communauté de Communes du Canton  
de La Ferté Saint-Aubin,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 9 décembre 2016 portant extension du périmètre de la Communauté de  
Communes des Portes de Sologne à la Commune de Jouy-le-Potier,

Vu les délibérations concordantes des communes membres et de la Communauté de communes fixant par accord  
amiable le nombre et la répartition des sièges au Conseil Communautaire.

Vu les élections, au sein des conseils municipaux concernés (Ligny-le-Ribault, Jouy-le-Potier, Ardon, La Ferté  
Saint-Aubin), des conseillers communautaires appelés à siéger au sein du conseil selon la nouvelle répartition,  
conformément à la circulaire préfectorale du 14 novembre 2016.

Considérant que pour intégrer un représentant de la commune de Jouy-le-Potier au bureau il est nécessaire de  
désigner à nouveau l'ensemble des membres du bureau : Président et Vice-Présidents. En effet, il est proposé de  
porter le nombre de Vice-Présidents de 7 à 8.

Considérant que conformément à l'article 9 des statuts, il y a lieu d'élire le Président, organe exécutif de  
l'établissement public de coopération intercommunale.

Sous la présidence de Madame Elysabeth CATOIRE,  
Après avoir pris connaissance de la candidature de : **Monsieur Jean-Paul ROCHE**,  
Et avoir désigné 2 assesseurs : Madame Constance de PÉLICHY et Monsieur Stéphane CHOUREN,  
Le Conseil Communautaire procède au vote à bulletins secrets.  
Le dépouillement a donné les résultats ci-après :  
1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Envoyé en préfecture le 26/01/2017  
Reçu en préfecture le 26/01/2017  
SLO  
17\_01\_01-DE

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27
- Bulletins blancs ou nuls : 4
- Suffrage exprimés : 23
- Majorité absolue : 14

A obtenu :

NOM	VOIX
<b>M. Jean-Paul ROCHE</b>	<b>Vingt trois</b>

A été élu Président de la Communauté de Communes des Portes de Sologne :  
**Monsieur Jean-Paul ROCHE (Adjoint au Maire d'Ardon).**

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE